

Le règlement intérieur du collège Sainte Agnès

« *Vivre sa scolarité autrement, avec confiance et exigence* »

Vous, parents, avez souhaité inscrire votre enfant au collège Sainte Agnès.

Vous, élève, allez faire vos études au Collège Sainte Agnès.

→ La signature de ce règlement intérieur vous engage personnellement dans toutes les composantes de votre vie scolaire y compris les voyages et les sorties scolaires.

Dans la mesure où ce règlement est d'abord le vôtre, tous les articles sont composés à la première personne.

Je sais que ce règlement est un outil qui doit me permettre de préciser mon cadre de vie dans le but de favoriser mon épanouissement humain, intellectuel et spirituel.

Cet objectif induit :

- **l'acquisition de connaissances et de méthodes de travail.**
- **des relations de respect et de confiance mutuels.**

I – LE TRAVAIL DANS LA CONFIANCE MUTUELLE

1) La confiance

- Je sais que je viens au collège Sainte Agnès pour travailler. Le collège n'est ni un club de vacances, ni une garderie.
- Je suis d'accord pour considérer que l'honnêteté est une valeur fondamentale.
- J'établis **une relation de confiance** mutuelle avec mes professeurs, ils sont là pour m'aider à progresser. J'ai le droit de travailler dans de bonnes conditions.
- Je m'engage à ne pratiquer aucune falsification ou tricherie.
- Je m'engage à avoir vis-à-vis de mes camarades et des adultes un comportement correct et respectueux, sans aucune brutalité ni violence physique ou verbale.
- J'ai le droit d'être différent et de m'épanouir quelle que soit ma personnalité.
- Je m'engage vis-à-vis de la classe à assurer les tâches qui me seront confiées (responsabilité du cahier d'appel, du tableau, propreté de la classe ...).
- J'ai le droit de comprendre les décisions prises par les adultes, tout en m'exprimant et en donnant mon avis, dans le respect et l'écoute.

2) Le travail quotidien

- J'apprends à **être toujours exigeant envers moi-même**. Au regard de mes capacités, je donne le meilleur de moi-même tous les jours.
- Je m'engage à remettre mes travaux aux dates et heures fixées, avec une présentation de qualité.

3) L'évaluation

- Mon professeur principal est un interlocuteur privilégié. Il me commente mes résultats et m'aide à définir des objectifs prioritaires de travail.
- J'ai le droit à l'erreur et je ferai tout pour progresser.
- Je suis évalué par mes professeurs. Je m'engage à communiquer à mes parents mes résultats

scolaires à chaque fois qu'un professeur me rend un devoir noté. Ce dernier est systématiquement signé par mes parents.

– Je connais l'existence et la signification des sanctions positives ou négatives qui peuvent être prises lors des conseils de classe :

• **Félicitations** :

Excellent Travail – Très bonne attitude.

• **Compliments** :

Bon niveau – Attitude positive

• **Encouragements** :

J'ai la volonté de progresser dans l'attitude et le travail, et cela se voit.

• **Mise en garde** :

Mes résultats ou mon attitude ne sont pas satisfaisants. Il est urgent que je réagisse pour montrer une évolution significative.

• **Avertissement du conseil de classe** :

Il sanctionne un comportement inacceptable et/ou un travail largement insuffisant.

4) Mon carnet de correspondance

– Je le reçois à la rentrée. Je dois le compléter.

– J'en prends soin tout au long de l'année.

– Ce carnet permet tous les échanges entre ma famille et l'établissement. Mes bulletins de période y sont collés et signés.

– Je dois toujours l'avoir sur moi.

– Toute information doit être signée par mes parents.

5) Mon agenda :

C'est un instrument de travail scolaire, au même titre que les cahiers de cours, qui peut être à tout moment vérifié par les professeurs et mes parents : les photos et les dessins n'y ont aucune place.

II – LE CADRE DE VIE ET LE RESPECT MUTUEL

1) Ponctualité et assiduité :

– Je sais que la ponctualité est une condition indispensable au bon déroulement des cours.

– Si je suis en **retard**, je dois me présenter à la vie scolaire ou au secrétariat et faire signer une autorisation d'entrée en cours. Mes parents doivent signer le talon de retard le soir même.

– Si je suis **absent**, mes parents doivent impérativement prévenir l'établissement pendant la première heure de cours de la matinée ou de l'après-midi, et signer un billet d'absence dans le carnet de correspondance. A mon retour au collège, je présente ce billet à la vie scolaire ou au secrétariat.

– Si je suis dispensé d'Education Physique et Sportive, je ne suis pas autorisé à quitter le collège plus tôt ou à arriver plus tard : je vais en permanence ou j'assiste au cours, selon la décision du professeur d'EPS.

– Une fois rentré au Collège, je reste dans l'établissement jusqu'à la dernière heure inscrite sur mon emploi du temps.

Le mercredi, les cours se terminent à 12h05 au plus tard. La restauration fonctionne ce jour-là.

– En cas d'absence prévue d'un professeur, je ne suis pas autorisé à rentrer plus tard dans la matinée ou à sortir plus tôt dans l'après-midi.

– En cas d'absence imprévue d'un professeur, je ne suis pas autorisé à quitter l'établissement.

– A la sonnerie annonçant la fin de la récréation, je cesse tout jeu et je rejoins ma salle de classe dans le calme afin d’être prêt à débiter le cours suivant.

2) Ma tenue

– Je dois avoir une tenue vestimentaire correcte, décente et adaptée aux exigences de la vie scolaire. A titre d’exemples : pas de jupes courtes, pas de vêtements ou chaussures déchirés, pas de piercing, pas de sous-vêtements apparents, pas de tenues dénudées ; la tête doit être découverte à l’intérieur et les pantalons portés décemment.

– Je garde les tenues vestimentaires « type vacances » pour les week-ends.

– Je réserve une tenue de sport complète (chaussures comprises) pour le cours d’E.P.S., je les apporte dans un sac réservé à cet effet.

– Devant l’établissement (aux heures d’entrée et de sortie), sur le trottoir et dans la rue je suis encore un élève du collège Sainte Agnès. Mon comportement doit être correct.

3) Les locaux et le matériel scolaire

– Je me déplace en marchant calmement dans les couloirs, les escaliers et les classes. Je m’engage à maintenir dans leur état actuel les locaux et à ne pas utiliser sans autorisation le matériel informatique. Je veille à la propreté et au bon ordre de ma classe.

– Je ne me déplace pas dans l’établissement sans autorisation.

– La remise en état des locaux ou le remplacement du matériel dégradé sera systématiquement facturé. De même, un travail d’intérêt général (T.I.G.) pourra être demandé en cas de dégradation volontaire des locaux ou matériel mis à disposition.

– Je sais que toute dégradation devra être réparée.

– Je prends soin des manuels scolaires prêtés pour l’année. Je les couvre.

4) Discipline générale

– Je surveille mon langage. Les mots grossiers ne sont pas tolérés.

– J’ai le droit de jouer à la balle ou au ballon lorsqu’ils sont en mousse et que la météo le permet.

– « L’utilisation des téléphones mobiles est interdite dans l’enceinte des écoles et des collèges sur le temps scolaire et périscolaire. » *Extrait de la circulaire du Ministère de l’Education Nationale en date du 31/08/2018.*

→ Pour les élèves de 6^e et de 5^e : cf circulaire spécifique (applicable pour les 4^e et 3^e si non respect).

– Je n’apporte pas d’objets dangereux ou sans rapport avec la vie scolaire.

– J’évite d’apporter des objets de valeur ou de l’argent. Ceux-ci sont sous ma responsabilité, la direction du collège ne saurait en répondre. J’évite ainsi de tenter autrui.

– Il est interdit de fumer au collège et aux abords de l’établissement.

– Pour des raisons d’hygiène, le chewing-gum est interdit au sein de l’établissement scolaire.

– Je ne crache pas.

III – LES SANCTIONS

Tout manquement au règlement entraîne des sanctions.

Des sanctions diverses adaptées à la faute peuvent être appliquées : devoirs supplémentaires, retenues, travaux d’intérêt collectif, conseil d’éducation, mise en garde, avertissement, exclusion temporaire, exclusion immédiate et définitive.

- **La retenue**

Elle aura lieu le mercredi après-midi de 13H00 à 15H00. Je réaliserai un travail qui sera noté. **En aucun cas la retenue ne saurait être déplacée ou supprimée du fait de l'impossibilité de s'y rendre.**

- **La mise en Garde**

La mise en garde est une sanction signifiée par un courrier aux parents. Elle doit être suivie d'une amélioration dans l'attitude et/ou dans le travail ; à défaut, un avertissement peut être prononcé.

- **L'avertissement**

L'avertissement est une sanction grave, conséquence d'un comportement inacceptable et/ou d'un travail insuffisant. Les parents en sont informés par courrier.

Au troisième avertissement dans l'année, la réinscription dans l'établissement ne sera pas acceptée pour l'année suivante.

- **Le conseil d'éducation**

Il est composé de membres de l'établissement, de l'enfant et de ses parents et se réunit à la demande du chef d'établissement. Il vise à faire prendre conscience à l'élève et à ses parents de son comportement, à trouver des solutions éducatives pour remédier à la situation, à prendre les sanctions nécessaires.

- **L'exclusion temporaire**

Selon les faits, une exclusion temporaire peut être décidée par le Chef d'Etablissement. Elle donne lieu à un courrier adressé aux parents.

- **L'exclusion immédiate et définitive**

La gravité des faits ou leur répétition peut entraîner une exclusion définitive. L'exclusion définitive peut être précédée d'une exclusion immédiate à titre temporaire. L'exclusion définitive est décidée par le Chef d'Etablissement après avoir convoqué l'élève et les parents à une réunion pour entendre leurs observations sur les faits reprochés à l'élève. L'absence de l'élève ou de ses parents à la réunion ne peut empêcher ni retarder la décision. Le Chef d'Etablissement peut inviter certains membres de la communauté éducative à participer à cette réunion. La décision est notifiée par un courrier adressé aux parents.

De même que tous les autres membres de la communauté éducative, j'ai pris connaissance de ce règlement et je m'engage à le respecter.

- Signature du Chef d'Etablissement

- Signature de l'élève

- Signature des parents